

Responsable de production de projets culturels

RNCP39603 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Code(s) NSF	323, 323s
Formacode(s)	32135, 44067, 44035, 32096
Code(s) ROME	L1303, K1602, K1206, L1302
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	01/10/2024
Date d'échéance	01/10/2026

Certificateur(s)

ECAD CONSULTANTS - IESA ART&CULTURE · SIRET : 33115405400091

Partenaires habilités

5 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 5 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
CIFACOM	48332570000027	Former et organiser l'évaluation
ECAD CONSULTANTS	33115405400117	Former et organiser l'évaluation
GALILEO FORMATION PROFESSIONNELLE	81212304000063	Former et organiser l'évaluation
GALILEO VAE	90077772300025	Former et organiser l'évaluation
LEADER FILM	34235729000069	Former et organiser l'évaluation

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

Pilotant la réalisation des projets culturels de bout en bout, le Responsable de production de projets culturels a pour mission de mener les projets à bien, tout en veillant à favoriser l'accès du public à la culture. Collaborant avec les différents services, il coordonne la gestion administrative, humaine, juridique et financière relative à l'organisation de concerts, de spectacle, ou d'expositions. Garant de la qualité de la production, il veille au respect du planning et du cadre budgétaire dans lequel le projet s'inscrit. De plus il en assure la promotion et la communication liées au projet culturel dont il a la charge.

Alors que le secteur de la culture retrouve ses affluences d'avant crise sanitaire, le Responsable de production de projets culturels fait face à de nouveaux enjeux qui lui permettent de développer de nouvelles compétences en gestion de projets culturels et en commercialisation. En effet, la digitalisation prend de l'ampleur, notamment dans le cadre des expériences immersives. Les publics cibles, à l'image de la société, sont de plus en plus présents sur les réseaux sociaux et sont davantage amenés à se renseigner auprès d'influenceurs que de médias spécialisés. Par ailleurs, les attentes de ce publics évoluent en matière d'inclusion et de RSE. La certification vient couvrir les différents besoins en compétences nécessaires à l'exercice du métier tout en prenant en compte les différentes évolutions du marché de la culture.

ACTIVITÉS VISÉES

Dans le cadre de son exercice, le Responsable de production de projets culturels est amené à réaliser les activités

suivantes :

Analyse de la demande liée à un projet culturel
Réalisation d'un diagnostic critique de l'existant
Définition des objectifs d'un projet culturel
Définition des actions à conduire et des moyens nécessaires à la réalisation d'un projet culturel
Evaluation d'un projet culturel
Mobilisation des partenaires stratégiques autour d'un projet culturel
Etablissement du budget prévisionnel du projet culturel
Réalisation et suivi des demandes de subventions
Suivi budgétaire d'un projet culturel
Etablissement des différents contrats nécessaires à la production et l'exploitation d'un projet culturel
Mise en oeuvre des opérations règlementaires liées au projet culturel
Définition des modalités d'accueil du public
Adaptation du lieu d'accueil du projet culturel
Gestion de la logistique dans un projet culturel
Coordination d'équipe dans le cadre d'un projet culturel
Elaboration de fiches techniques d'un projet culturel
Mise en place d'une veille culturelle et stratégique
Mise en oeuvre d'une stratégie de communication en ligne et hors ligne
Déploiement d'une communication en ligne
Mise en oeuvre d'un plan de relation presse
Participation à la commercialisation d'un projet culturel

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification vise les compétences suivantes :

Etudier de la demande liée à la production culturelle
Réaliser un diagnostic critique de l'existant
Définir les orientations et les objectifs du projet culturel
Traduire le projet culturel en actions opérationnelles
Définir les indicateurs et critères nécessaires à l'évaluation du projet culturel
Prospecter les différentes parties prenantes (partenaires institutionnels, professionnels, privés, populations concernées) pouvant accompagner et/ou être mobilisées dans le cadre du projet culturel
Etablir le budget prévisionnel du projet culturel
Effectuer des demandes de subventions d'aides, de mécénat, de sponsoring, ou de partenariats
Suivre et analyser les résultats budgétaires du projet culturel
Établir les différents types de contrats de coproduction, de résidence, de cession, de travail, conventions, etc. nécessaires à la production et à l'exploitation du projet artistique,
Effectuer les demandes d'autorisation relatives aux droits d'auteurs et droits voisins nécessaires à l'exploitation des œuvres
Concevoir les dispositifs et parcours liés au projet culturel exposition, festival, représentation...)
Etudier la pertinence d'un lieu d'accueil ainsi que son adéquation aux besoins techniques et artistiques du projet
Assurer le suivi logistique d'un projet culturel
Coordonner les différentes équipes du projet (techniques, accueil, artistique...)
Elaborer des fiches techniques
Mettre en place une veille culturelle et stratégique
Définir un plan de communication en ligne et hors ligne
Mettre en oeuvre une communication digitale
Rédiger des communiqués et dossiers de presse
Constituer un fichier média spécifique
Participer à la commercialisation d'un projet culturel

Blocs de compétences

RNCP39603BC01 — Définir un projet culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Etudier la demande liée à la production culturelle en s'appuyant sur les différentes techniques de questionnement et d'analyse à disposition, en étudiant l'impact social et environnemental du projet afin de relever les différents besoins humains, matériels et techniques du projet

Réaliser un diagnostic critique de l'existant, en s'appuyant sur les besoins identifiés dans l'analyse du cahier des charges, sur les échanges menés avec les professionnels ainsi que sur une analyse du public cible, du territoire, des aspects économiques, sociaux, touristiques, culturels et environnementaux afin d'identifier les axes de développement du projet culturel.

Définir les orientations et les objectifs du projet culturel, en s'appuyant sur le diagnostic préalablement réalisé de manière à dessiner les premières lignes d'un projet répondant aux besoins et enjeux préalablement identifiés au regard du public cible.

Traduire le projet culturel en actions opérationnelles en déterminant les ressources nécessaires à sa réalisation et en analysant chaque objectif ainsi que la modalité de déploiement proposé afin de relever les différentes étapes du projet ainsi que les besoins qui y sont liés.

Définir les indicateurs et critères nécessaires à l'évaluation du projet culturel en déterminant des livrables pour chaque étape du projet et en détectant les éventuels écarts afin d'effectuer les différents ajustements nécessaires à la mise en œuvre du projet (qualitatifs, financiers...)

Prospecter les différentes parties prenantes (partenaires institutionnels, professionnels, privés, populations concernées) pouvant accompagner et/ou être mobilisées dans le cadre du projet culturel en s'appuyant sur ses objectifs, son l'environnement et ses spécificités de manière à développer des partenariats et coopérations optimisant la réalisation du projet.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Projet professionnel dans le cadre de la conceptualisation d'un projet culturel réel ou fictif.

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP39603BC02 — Gérer la dimension administrative et financière d'un projet culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Etablir le budget prévisionnel du projet culturel en évaluant et en répertoriant l'ensemble des postes de dépenses et de recettes de manière à estimer les ressources nécessaires à la réalisation du projet.

Effectuer des demandes de subventions, d'aides, de mécénat, de sponsoring, ou de partenariats, en collectant les différentes pièces nécessaires à la constitution des dossiers, et en assurant leur suivi administratif auprès des partenaires institutionnels, afin de financer le projet.

Suivre et analyser les résultats budgétaires du projet culturel en utilisant des tableaux de suivi et en effectuant des reporting réguliers pour garantir l'équilibre budgétaire et prendre les décisions stratégiques et opérationnelles adéquates en cas de besoin d'ajustement.

Établir les différents types de contrats de coproduction, de résidence, de cession, de travail, conventions, etc. nécessaires à la production et à l'exploitation du projet artistique, en tenant compte :

des réglementations applicables

des accords mutuels entre les parties-prenantes

des spécificités de la production

afin de formaliser les engagements avec les différents partenaires/collaborateurs.

Effectuer les demandes d'autorisation relatives aux droits d'auteurs et droits voisins nécessaires à l'exploitation des œuvres, en effectuant les démarches nécessaires, afin de pouvoir reproduire ou diffuser diverses œuvres préexistantes réalisées par un tiers.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Cas pratiques à partir de cas réels ou fictifs de gestion administrative et/ou financière d'un projet culturel

Projet professionnel à partir d'un cas réel ou fictif de gestion juridique d'un projet culturel

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP39603BC03 — Mettre en œuvre un projet culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Concevoir les dispositifs et parcours liés au projet culturel (exposition, festival, représentation...) en déterminant les outils et supports nécessaires à sa réalisation, en créant des médiations et en étudiant l'impact de la mise en relation entre le public visé et les contenus culturels afin de proposer au public une expérience culturelle adaptée.

Etudier la pertinence d'un lieu d'accueil ainsi que son adéquation aux besoins techniques et artistiques du projet en concertation avec les équipes techniques afin de proposer les ajustements techniques nécessaires du lieu et/ou du projet

Assurer le suivi logistique d'un projet culturel en effectuant les démarches nécessaires, en vérifiant les stocks et en gérant les achats et transports de manière à assurer le bon déroulement du projet

Coordonner les différentes équipes du projet (techniques, accueil, artistique...), en proposant des feuilles de route du projet et en prenant en compte la diversité des intervenants afin de proposer une organisation efficiente et inclusive du projet artistique

Elaborer des fiches techniques, en prenant en compte la diversité du public cible (handicap, âge, CSP...) et en détaillant les participants, le déroulé, les moyens, les modalités, et les conditions de réalisation des actions à mener afin d'outiller les intervenants et médiateurs dans la mise en œuvre des actions de médiation.

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Projet professionnel de mise en œuvre d'un projet culturel réel ou fictif

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

RNCP39603BC04 — Elaborer et déployer une stratégie marketing et communication autour d'un projet culturel

LISTE DE COMPÉTENCES

Mettre en place une veille culturelle et stratégique portant sur les développements artistiques, technologiques, réglementaires, concurrentiels et économiques en identifiant l'ensemble des sources et outils de veille permettant d'assurer un suivi régulier du marché culturel (changement, opportunités) afin de se tenir informé des tendances et évolutions dans le domaine de la culture

Définir un plan de communication en ligne et hors ligne en définissant et caractérisant les différentes actions à mener, en respectant l'image de marque et les objectifs du projet et en déterminant les différents supports et canaux de diffusion afin de promouvoir le projet culturel.

Mettre en œuvre une communication digitale, en s'appuyant sur la réalisation de campagne e-mailing et la diffusion de contenus sur les réseaux sociaux, afin d'accroître la visibilité sur les actions culturelles menées.

Rédiger des communiqués et dossiers de presse à destination des médias, en fonction de leur ligne éditoriale, de la nature du projet ainsi que des publics visés, de manière à informer et rassembler autour du projet culturel.

Constituer un fichier média spécifique en contactant les journalistes de la presse spécialisée et en effectuant des relances régulières afin de bénéficier d'un relais extérieur au projet auprès du public cible

Participer à la commercialisation d'un projet culturel en déterminant les éléments de langage utilisés dans l'argumentaire, en organisant des échanges avec des institutions et en déterminant des objectifs de vente en fonction de la capacité des lieux afin de diffuser largement le projet auprès du public cible

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Projet professionnel à partir d'un cas réel ou fictif de promotion d'un projet culturel

Business case à partir d'un projet culturel réel ou fictif en cours de commercialisation

Pour plus d'information sur les attendus des modalités d'évaluation, veuillez télécharger le référentiel d'activités, de compétences et d'évaluation.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Le professionnel travaille dans le secteur de la culture et du patrimoine, qui regroupe :

Les arts visuels (peinture, sculpture, arts graphiques...) ;

Les arts de la scène (musique, danse, théâtre...) ;

L'architecture ;

L'audiovisuel (cinéma, radio, télévision...) ;

La littérature ;
 Les festivals ;
 Le design (mode, artisanat, métiers de l'art...) ;
 Le patrimoine culturel matériel et immatériel (musées, archives, bibliothèques...)
 Compte tenu de sa grande variété, le secteur culturel offre un large éventail d'opportunités professionnelles.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

On trouve différentes appellations des fonctions que peut prendre le métier (liste non exhaustive) :

Responsable de production de projets culturels

Adjoint de production ;

Adjoint à la culture ;

Chef de projets culturels ;

Responsable mécénat ;

Responsable de production ;

Responsable de projets culturels ;

Responsable de médiation culturelle ;

Responsable de l'action culturelle ;

Responsable du développement culturel ;

Responsable des publics ;

Responsable de communication événementielle ;

Responsable culturel dans une DRAC (Direction Régionale des Affaires culturelles).

P+1 : Après des expériences aux résultats prometteurs, les missions proposées pourront concerner des événements culturels de plus grande notoriété, mobilisant un plus grand nombre de professionnels et visant un public plus large.

Le professionnel peut également évoluer vers des postes tels que :

Administrateur de projets culturels ;

Chef de mission culturelle ;

Directeur d'un pôle culturel ;

Directeur de service culturel ;

Directeur de l'action culturelle ;

Directeur d'un centre culturel / association ;

Directeur de la communication ;

Directeur artistique/chef de projet artistique ;

Directeur de production

Directeur de festival ;

Expert en commercialisation et diffusion des œuvres et objet

RÈGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

N/A

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très faible (1/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 1 à 3 sur 5.
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Non-durabilité de l'emploi, Non-attractivité salariale
Salaire médian (mensuel)	1 959 €
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles · tension 1/5 (Très faible) V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	93 613

Jugés difficiles à recruter	33 %
Emplois saisonniers	53 %
Familles professionnelles (FAP)	U1X80 — Professionnels des spectacles V5X81 — Professionnels de l'animation socioculturelle

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

En formation initiale

Entrée en 1ère année :

- Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, d'un DEAU ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...)

Entrée en 2ème année :

- Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, d'un DEAU ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), et avoir validé 60 crédits ECTS dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, etc.

Entrée en 3ème année :

- Etre titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 120 crédits ECTS, dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, etc.

En alternance (contrat apprentissage ou contrat de professionnalisation)

Pour un cursus en 3 ans :

- Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, d'un DEAU ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...)

Pour un cursus en 2 ans :

- Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, d'un DEAU ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), et avoir validé 60 crédits ECTS dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, etc.

Pour un cursus en 1 an :

- Etre titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 120 crédits ECTS, dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, etc.

En formation continue

Cas 1 : Entrée avec un niveau 5 (Bac+2)

- Etre titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 120 crédits ECTS, dans les domaines de la culture, de l'art, de la gestion de projet, de la communication, du marketing, de l'évènementiel, etc.
- Ou Etre titulaire d'une certification de niveau 5, d'un bac+2, ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), ou avoir validé 120 crédits ECTS, dans un autre domaine de formation/métier de la certification visée et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 12 mois minimum

Cas 2 : Entrée avec un niveau 4

- Etre titulaire d'une certification de niveau 4, d'un bac, d'un DEAU ou d'un diplôme équivalent (diplôme étranger...), et justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur visé de 24 mois minimum

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

En formation initiale

En cas d'intégration en 1ère année :

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation
- Et avoir effectué un cursus de formation de 36 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.
- Avoir réalisé 4 mois d'expérience professionnelle peu importe la typologie de contrat (stage, bénévolat, VIE, CDI, CDD, ...) , et/ou avoir facturé 200 h d'activités professionnelles en lien avec le métier visé (freelancing, auto-entrepreneur,...)

En cas d'intégration en 2ème année :

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation
- Et avoir effectué un cursus de formation de 24 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné
- Avoir réalisé 4 mois d'expérience professionnelle peu importe la typologie de contrat (stage, bénévolat, VIE, CDI, CDD, ...) , et/ou avoir facturé 200 h d'activités professionnelles en lien avec le métier visé (freelancing, auto-entrepreneur,...)

En cas d'intégration en 3ème année :

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation
- Et avoir effectué un cursus de formation de 12 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.
- Avoir réalisé 4 mois d'expérience professionnelle peu importe la typologie de contrat (stage, bénévolat, VIE, CDI, CDD, ...) , et/ou avoir facturé 200 h d'activités professionnelles en lien avec le métier visé (freelancing, auto-entrepreneur,...)

En alternance (contrat apprentissage ou contrat de professionnalisation)

Pour un cursus en 3 ans :

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation
- Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 36 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

Pour un cursus en 2 ans :

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation
- Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 24 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné

Pour un cursus en 1 an :

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation
- Et avoir effectué un cursus de formation en alternance de 12 mois préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné.

En formation continue

Cas 1 : entrée avec un niveau 5 (Bac+2)

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation,
- Et avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné

Cas 2 : entrée avec un niveau 4

- Avoir validé les conditions d'accès à la formation,
- Et avoir effectué un cursus de formation préparant au passage et à l'obtention de la certification visée chez le certificateur ou un partenaire conventionné

Dérogations spécifiques :

- Si le candidat ne dispose pas de l'expérience professionnelle ou du diplôme requis, le candidat devra présenter un dossier démontrant sa capacité à valider la certification professionnelle (VAP, attestation employeur ou autres preuves d'une expérience professionnelle, personnelle ou associative permettant l'acquisition de compétences connexes...).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de 4 membres dont 50% de professionnels :

- Le directeur de l'école
- Un responsable pédagogique ou enseignant
- Deux professionnels externes, exerçant dans le métier visé

La parité employeur/salarié est contrôlée.

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle

7 702 €

Selon la branche 6 300 € – 7 980 €

Prise en charge	Branches concernées
7 702 €	Valeur par défaut · 206 branches
7 980 €	CPNE de l'édition de livres, de l'édition phonographique et de l'édition de musique, CPNEF Spectacle Vivant, CPNEF de l'audiovisuel
7 849 €	CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
7 070 €	CPNEF de la Publicité
7 000 €	CPNEF des Espaces de Loisirs, d'Attractions et Culturels (ELAC)
6 300 €	CPNE de l'ingénierie, des services informatiques et du conseil

Base légale

Date de décision	01/10/2024
Durée de l'enregistrement	2 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	01/10/2026
Date de dernière délivrance possible	01/10/2030

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2022	41	0	74 %	—
2021	79	0	100 %	74 %
2020	82	0	100 %	72 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP37040

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP42851

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP37040

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.iesa.fr/formation/bachelor-productions-mediation-culturelles>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39603/>